



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 17 septembre 2015

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la session ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 17 septembre 2015 à la salle Wallace de la susdite MRC.

Sont présents :

| | | |
|--------------------|-------------|-------------------------------|
| Johnny Pizar | maire | Barnston-Ouest (M) |
| Bertrand Lamoureux | maire | Coaticook (V) |
| Bernard Vanasse | maire | Compton (M) |
| Martin Saindon | maire | Dixville (M) |
| Richard Belleville | maire | East Hereford (M) |
| Réjean Masson | maire | Martinville (M) |
| Gérard Duteau | maire | Saint-Herménégilde (M) |
| Benoît Roy | conseiller | Saint-Malo (M) |
| Henri Pariseau | maire | Saint-Venant-de-Paquette (M) |
| Bernard Marion | maire | Sainte-Edwidge-de-Clifton (C) |
| Gilbert Ferland | maire | Stanstead-Est (M) |
| Carole Chassé | conseillère | Waterville (V) |

Est absent :

| | | |
|----------------|----------------|----------------|
| Jacques Madore | préfet (maire) | Saint-Malo (M) |
|----------------|----------------|----------------|

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

3.0 ORDRE DU JOUR

4.0 PROCÈS-VERBAUX

- 4.1 Approbation de la session ordinaire du 19 août 2015
- 4.2 Suivi des procès-verbaux
 - 4.2.1 PIIRL – Programmes d’aide financière à la voirie locale (PAFVL)
 - 4.2.2 Gestion contractuelle
 - 4.2.2.1 Plastique agricole
 - 4.2.2.2 Collecte sélective
 - 4.2.2.3 Audit
 - 4.2.3 Correction de la résolution n° CM2015-03-61
 - 4.2.4 Suivi du schéma d’aménagement
 - 4.2.5 Demande au Fonds Tillotson

5.0 TRÉSORERIE

- 5.1 Paiement des comptes
 - 5.1.1 Comptes payés
 - 5.1.2 Comptes à payer
- 5.2 Direction générale - Rapport sur la délégation d’autorisation des dépenses
- 5.3 Suivis financiers et transferts budgétaires



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 6.0 AMÉNAGEMENT-DÉVELOPPEMENT-ENVIRONNEMENT**
- 6.1 Rapport semestriel de gestion des matières résiduelles – 1^{er} semestre 2015
- 6.2 Document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d’urbanisme des municipalités de la MRC de Coaticook suite à l’entrée en vigueur du règlement 6-23.34
- 7.0 AVIS DE MOTION**
- 7.1 Règlement modifiant le règlement numéro 6-23 concernant le schéma d’aménagement révisé sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook **et dispense de lecture**
- 8.0 RÈGLEMENTS**
- 8.1 Règlement relatif à une portion de la rivière Coaticook traversant les lots 1 803 185 et 2 966 334 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton
- 8.2 Règlement relatif à une portion du ruisseau Veillette traversant le lot 1 803 858 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton
- 8.3 Règlement relatif à une portion de la rivière Coaticook traversant le lot 1 803 694 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton
- 8.4 Projet de règlement modifiant le règlement numéro 6-23 concernant le schéma d’aménagement révisé sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
- 9.0 AUTRES AFFAIRES**
- 9.1 Fête régionale de la famille – 25^e anniversaire - Nouveauté
- 9.2 Table des MRC de l’Estrie (TME) - Représentant
- 9.3 Fermeture du centre administratif – Période des fêtes
- 9.4 Fonds de diversification – Reddition de compte
- 9.5 Développement culturel – Aide aux initiatives en loisir culturel des jeunes - CSLE
- 10.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS**
- 10.1 Procès-verbal du Comité administratif du 14 septembre 2015
- 10.2 Compte rendu du Comité de Sécurité publique du 19 août 2015
- 10.3 Compte rendu du Comité consultatif de la forêt privée du 10 septembre 2015
- 11.0 RECOMMANDATIONS**
- 11.1 Comité administratif du 14 septembre 2015
- 11.1.1 MRC des Pays-d’en-Haut – Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)
- 11.1.2 MRC de la Nouvelle-Beauce – Modification à la *Loi sur les ingénieurs*



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

12.0 CORRESPONDANCE

- 12.1 Extrait du «Registre de Correspondance»
- 12.2 SADC – Assemblée générale annuelle
- 12.3 Demande de modification du schéma d'aménagement
- 12.4 Desserte téléphonique du 55 chemin du Père-Roy à Saint-Herménégilde
- 12.5 FQM – Pacte fiscal
- 12.6 FQM – Début session parlementaire – Dossiers prioritaires

13.0 RAPPORTS

- 13.1 Préfet
- 13.2 Délégations et porteurs de dossier
- 13.3 Directeur général et Équipe de la MRC
- 13.4 Autres informations et/ou rapports
 - 13.4.1 Bulletin Contact – FQM
 - 13.4.2 Journée de réflexion des élus - Rappel

14.0 RETOUR SUR LA SESSION

15.0 CLÔTURE DE LA SESSION

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h39 par le préfet adjoint Monsieur Bertrand Lamoureux en l'absence du préfet Monsieur Jacques Madore. Monsieur Lamoureux souhaite la bienvenue aux membres du conseil de la MRC. Le directeur général Dominick Faucher est présent. Nancy Bilodeau, greffière et secrétaire-trésorière adjointe, fait fonction de secrétaire.

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler.

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

CM2015-09-202



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|-------|----------------|--------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,12 | | |
| Bertrand Lamoureux | 19 | 48,72 | | |
| Bernard Vanasse | 7 | 16,89 | | |
| Martin Saindon | 2 | 3,64 | | |
| Richard Belleville | 1 | 1,56 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,48 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,66 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,54 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,54 | | |
| Bernard Marion | 2 | 2,76 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,22 | | |
| Carole Chassé | 5 | 10,87 | | |
| TOTAL | 45/45 | 100 % | 0 | 0 |

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX

CM2015-09-203

4.1 APPROBATION SESSION ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2015

ATTENDU l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'ordre du jour du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que les membres ont reçu copie du procès-verbal de la session ordinaire du 19 août 2015 et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Richard Belleville

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 19 août 2015, comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|------|----------------|--------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,12 | | |
| Bertrand Lamoureux | 19 | 48,72 | | |
| Bernard Vanasse | 7 | 16,89 | | |



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

| | | | | |
|--------------------|--------------|--------------|----------|----------|
| Martin Saindon | 2 | 3,64 | | |
| Richard Belleville | 1 | 1,56 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,48 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,66 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,54 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,54 | | |
| Bernard Marion | 2 | 2,76 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,22 | | |
| Carole Chassé | 5 | 10,87 | | |
| TOTAL | 45/45 | 100 % | 0 | 0 |

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

4.2.1 PIIRL – PROGRAMME D’AIDE FINANCIÈRE À LA VOIRIE LOCALE (PAFVL)

Le directeur général informe le conseil que le PIIRL de la MRC doit être modifié pour satisfaire le ministère des Transports. BPR- Infrastructures Inc. travaille sur les correctifs et modifications et les directeurs généraux devront se prononcer sur certains d’entre eux. Le dépôt du nouveau PIIRL est attendu fin septembre pour une nouvelle adoption lors du conseil d’octobre. Un rappel est donné quant à la date limite pour soumettre une demande d’aide financière qui est fixée au 31 décembre 2015 et que le programme est doté d’une enveloppe de 40,4 M \$.

4.2.2 GESTION CONTRACTUELLE

CM2015-09-204

4.2.2.1 PLASTIQUE AGRICOLE

ATTENDU que la MRC de Coaticook a requis des soumissions pour l’enlèvement mensuel en bordure de la route de petits ballots de moins de 25 kg ou en bac roulant des plastiques agricoles utilisés par les agriculteurs pour l’emballage de leur foin pour les municipalités de la MRC de Coaticook (à l’exclusion de la ville de Coaticook), soient Barnston-Ouest, Compton, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Saint-Venant-de-Paquette, Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, Stanstead-Est et Waterville, ainsi que les municipalités limitrophes de Hatley et Canton de Hatley de la MRC de Memphrémagog ;

ATTENDU qu’aux termes de la résolution CM2015-06-153, le processus d’appel d’offres public pour la cueillette, le transport et la récupération des plastiques agricoles fut amorcé selon les règles d’adjudication prescrites aux articles 938.0.1 et suivants du *Code municipal* ;

ATTENDU que puisque l’évaluation sommaire pour un contrat de 3 ans pour ce type de service était de plus de 100 000 \$, l’offre fut publiée sur le site du SE@O, fournisseur reconnu ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'aux termes du processus 3 offres furent reçues et 2 furent analysées ;

ATTENDU que l'offre déposée par Sani-Estrie Inc. lui fut remise sans être ouverte devant témoins, puisque déposée en retard ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le procès-verbal d'ouverture des offres préparé par la greffière et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que l'offre contient également des options de renouvellement qui pourront être exercées par la MRC ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'adjuger le contrat du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018 pour la cueillette, le transport et la récupération des plastiques agricoles au fournisseur ayant déposé le meilleur prix et ayant déposé une offre conforme, soit les Fibres JC Inc. ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net annuel de 50 394 \$ pour 2016, 2017 et 2018 ou un total de 151 182 \$ ou de 144 000 \$ avant toutes taxes pour le contrat initial de 3 ans, dans la catégorie de fonctions «*Plastiques agricoles, Hygiène du milieu – matières résiduelles, Contrat de collecte*» à cet effet ;
- ▶ de confier également le contrat à les Fibres JC Inc. pour une cueillette spéciale des contenants rigides en polythène haute densité pour l'année 2016 ;
- ▶ d'évaluer la participation et la pertinence de maintenir cette collecte pour les années subséquentes, selon les termes de l'offre déposée ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 1 364,84 \$ ou de 1 300 \$ avant toutes taxes pour l'année 2016, pour cette collecte spéciale, dans la catégorie de fonctions «*Plastiques agricoles, Hygiène du milieu – matières résiduelles, Contrat de collecte*» à cet effet ;
- ▶ de facturer aux municipalités Hatley et Canton de Hatley leur part du contrat selon le ratio d'agriculteurs participants ainsi que les frais d'administration ;
- ▶ d'autoriser l'utilisation des revenus supplémentaires ainsi générés aux dépenses de la même catégorie de fonctions, et ce, jusqu'à concurrence desdits revenus supplémentaires ;
- ▶ d'autoriser le paiement des dépenses, sur réception des honoraires, selon les termes prévus au devis, et ce jusqu'à la fin du contrat et de son renouvellement, s'il y a lieu.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|-------|----------------|--------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 6,08 | | |
| Bernard Vanasse | 7 | 32,95 | | |
| Martin Saindon | 2 | 7,10 | | |
| Richard Belleville | 1 | 3,05 | | |
| Réjean Masson | 1 | 4,86 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 7,13 | | |
| Benoît Roy | 1 | 4,94 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 1,05 | | |
| Bernard Marion | 2 | 5,38 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 6,27 | | |
| Carole Chassé | 5 | 21,19 | | |
| TOTAL | 26/26 | 100 % | 0 | 0 |

ADOPTION

CM2015-09-205

4.2.2.2 COLLECTE SÉLECTIVE

ATTENDU que la MRC de Coaticook a requis des soumissions pour la cueillette et le transport des matières recyclables sur le territoire de la MRC de Coaticook (à l'exclusion du territoire de la ville de Coaticook de la municipalité de Compton) ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2015-06-152, le processus d'appel d'offres public pour la cueillette et le transport des matières recyclables fut amorcé selon les règles d'adjudication prescrites aux articles 938.0.1 et suivants du *Code municipal* ;

ATTENDU que puisque l'évaluation sommaire pour un contrat de 3 ans pour ce type de service était de plus de 100 000 \$, l'offre fut publiée sur le site du SE@O, fournisseur reconnu ;

ATTENDU qu'aux termes du processus 2 offres furent reçues et analysées ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le procès-verbal d'ouverture des offres préparé par la greffière et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que l'offre contient également des options de renouvellement qui pourront être exercées par la MRC ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'adjuger le contrat du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017 pour la cueillette, le transport des matières recyclables sur le territoire de la MRC de Coaticook (à l'exclusion du territoire de la ville de Coaticook de la municipalité de Compton) au fournisseur ayant déposé le meilleur prix et ayant déposé une offre conforme, soit Stanley – Dany Taylor Transport Inc. ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 138 333,10 \$ pour 2016 et de 139 716,44 \$ pour 2017 ou un total de 278 049,54 \$ ou de 264 840,62 \$ avant toutes taxes pour le contrat initial de 2 ans, dans la catégorie de fonctions «*Collecte sélective, Hygiène du milieu – Contrat*» à cet effet ;
- ▶ d'autoriser le paiement des dépenses, sur réception des honoraires, selon les termes prévus au devis, et ce jusqu'à la fin du contrat et de son renouvellement, s'il y a lieu.

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|--------------|----------------|----------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 9,06 | | |
| Martin Saindon | 2 | 10,59 | | |
| Richard Belleville | 1 | 4,55 | | |
| Réjean Masson | 1 | 7,25 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 10,63 | | |
| Benoît Roy | 1 | 7,37 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 1,57 | | |
| Bernard Marion | 2 | 8,02 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 9,36 | | |
| Carole Chassé | 5 | 31,60 | | |
| TOTAL | 20/20 | 100 % | 0 | 0 |

ADOPTION

CM2015-09-206

4.2.2.3 AUDIT

ATTENDU que la MRC de Coaticook a requis des soumissions pour l'audit et la vérification des états financiers de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2015-06-156, le processus d'appel d'offres pour l'audit et la vérification des états financiers de la MRC de Coaticook fut amorcé selon les règles d'adjudication prescrites aux articles 938.0.1 et suivants du *Code municipal* ;

ATTENDU que puisque l'évaluation sommaire pour un contrat de 3 ans pour ce type de service était de moins de 100 000 \$ mais plus de 25 000 \$, l'offre fut transmise par invitation auprès de 3 fournisseurs reconnus CPA Auditeur ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'aux termes du processus 3 offres furent reçues et analysées ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le procès-verbal d'ouverture des offres préparé par la greffière et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'adjuger le contrat pour l'audit des exercices financiers 2015, 2016 et 2017 au fournisseur ayant déposé le meilleur prix et ayant déposé une offre conforme, soit Raymond Chabot Grant Thornton, s.e.n.r.c.l. ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 9 448,88 \$ pour l'audit de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015, de 9 763,84 \$ pour l'audit de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016 et de 9 973,81 \$ pour l'audit de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017 ou un total de 29 186,53 \$ ou de 27 800 \$ avant toutes taxes pour un contrat de 3 ans, dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, Administration générale – gestion administrative, Vérification*» à cet effet ;
- ▶ d'autoriser le paiement des dépenses, sur réception des honoraires, selon les termes prévus à l'offre déposée, et ce jusqu'à la fin du contrat.

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|--------------|----------------|----------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,12 | | |
| Bertrand Lamoureux | 19 | 48,72 | | |
| Bernard Vanasse | 7 | 16,89 | | |
| Martin Saindon | 2 | 3,64 | | |
| Richard Belleville | 1 | 1,56 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,48 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,66 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,54 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,54 | | |
| Bernard Marion | 2 | 2,76 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,22 | | |
| Carole Chassé | 5 | 10,87 | | |
| TOTAL | 45/45 | 100 % | 0 | 0 |

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2015-09-207

4.2.3 CORRECTION DE LA RÉOLUTION N° CM2015-03-61

ATTENDU que la MRC organise annuellement la fête régionale de la famille ;

ATTENDU qu'il est opportun d'affecter le solde non utilisé au cours d'un exercice financier pour des éditions futures de l'événement ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2015-03-61, un montant de 4 027,70 \$ avait été affecté au sein du surplus d'exercice se terminant le 31 décembre 2014, à même le département «Aménagement» de la Partie «I» au profit de la Fête régionale de la famille de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le montant est erroné, puisqu'il ne tient pas compte d'éditions passées ;

ATTENDU qu'il y a lieu de corriger ladite résolution ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland
APPUYÉE par le conseiller régional Gérard Duteau

IL EST RÉSOLU de modifier la résolution CM2015-03-61 et ainsi elle se lira dorénavant comme suit :

«**ATTENDU** que la MRC organise annuellement la fête régionale de la famille ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'affecter le solde non utilisé au cours de l'exercice financier 2014 de cette activité pour des éditions futures de l'événement ;

ATTENDU que le solde devant être réservé à la Fête au 31 décembre 2014 est de 10 952,50 \$;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Sylviane Ferland

IL EST RÉSOLU d'affecter à même le surplus d'exercice se terminant le 31 décembre 2014, de la Partie «I» à même le département «Aménagement» un montant de 10 952,50 \$ au profit de la Fête régionale de la famille de la MRC de Coaticook».

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|------|----------------|--------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,12 | | |
| Bertrand Lamoureux | 19 | 48,72 | | |
| Bernard Vanasse | 7 | 16,89 | | |
| Martin Saindon | 2 | 3,64 | | |
| Richard Belleville | 1 | 1,56 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,48 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,66 | | |



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

| | | | | |
|-----------------|--------------|--------------|----------|----------|
| Benoît Roy | 1 | 2,54 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,54 | | |
| Bernard Marion | 2 | 2,76 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,22 | | |
| Carole Chassé | 5 | 10,87 | | |
| TOTAL | 45/45 | 100 % | 0 | 0 |

ADOPTION

4.2.4 SUIVI DU SCHEMA D'AMENAGEMENT

Le mandat confié à la rédaction est terminé. Les municipalités seront consultées à l'automne et un projet de schéma d'aménagement et de développement devrait être déposé au plus tard en janvier.

4.2.5 DEMANDE AU FONDS TILLOTSON

La MRC a déposé une demande d'aide financière de 300 000 \$ (sur 3 ans) à la Fondation Tillotson pour la rétention de la main-d'œuvre, la mise en œuvre du PDZA et la promotion de la région. La MRC doit fournir des explications supplémentaires et une demande complète d'ici le 5 octobre.

5.0 TRÉSORERIE

5.1 PAIEMENT DES COMPTES

5.1.1 COMPTES PAYÉS

La secrétaire-trésorière adjointe dépose la liste des comptes d'un montant total de 653 475,64 \$ payés au 16 septembre 2015 conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

5.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 27 592,50 \$ comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 27 592,50 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

CM2015-09-208



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|-------|----------------|--------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,12 | | |
| Bertrand Lamoureux | 19 | 48,72 | | |
| Bernard Vanasse | 7 | 16,89 | | |
| Martin Saindon | 2 | 3,64 | | |
| Richard Belleville | 1 | 1,56 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,48 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,66 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,54 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,54 | | |
| Bernard Marion | 2 | 2,76 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,22 | | |
| Carole Chassé | 5 | 10,87 | | |
| TOTAL | 45/45 | 100 % | 0 | 0 |

ADOPTION

5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES

La secrétaire-trésorière adjointe dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2015, pour les mois d'août, comme ici au long reproduit.

5.3 SUIVIS FINANCIERS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Rien à signaler.

6.0 AMÉNAGEMENT- DÉVELOPPEMENT- ENVIRONNEMENT

6.1 RAPPORT SEMESTRIEL DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - 1^{ER} SEMESTRE 2015

La secrétaire dépose le rapport semestriel de gestion des matières résiduelles pour le premier semestre de 2015 en comparaison avec 2013 et 2014. Il y a très peu de variation dans la quantité des matières recyclables et compostables récupérées au fil des années. Toutefois, la quantité moyenne de déchets enfouis a légèrement augmenté (+3 %) et le tonnage récupéré par la Ressourcerie a diminué de 3 tonnes. Au niveau des plastiques agricoles, 8 tonnes de plus de matières ont été récupérées, malgré une baisse de tonnage dans Compton et Martinville.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Quelques municipalités demeurent sous le seuil du 50 %, mais 4 municipalités ont franchi la barre du 60 % de mise en valeur des matières collectées, soient : Coaticook, East Hereford, Waterville et Saint-Venant-de-Paquette. Le rapport sera transmis aux municipalités locales.

CM2015-09-209

6.2 DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE COATICOOK SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 6-23.34 (ARBRISSEAUX)

ATTENDU que le conseil prend en compte le document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités locales, suite à l'entrée en vigueur de la modification 6-23.34 au schéma d'aménagement révisé et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Richard Belleville

IL EST RÉSOLU d'adopter le document indiquant la nature des modifications du schéma d'aménagement révisé tel que pris en compte par ce conseil, soit :

«En vertu du deuxième alinéa de l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), lors de l'adoption d'un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement, le conseil de la MRC doit adopter un document indiquant la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à sa réglementation d'urbanisme, advenant la modification du schéma d'aménagement.

Suite à l'entrée en vigueur du règlement n° 6-23.34 modifiant le schéma d'aménagement révisé, la municipalité de Compton devra modifier ses outils d'urbanisme (règlement de permis et certificats et règlement de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)) spécifiquement pour le lot 3 432 458 (du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke). Lesdits outils devront au minimum contenir les dispositions afin de rencontrer les objectifs suivants :

- Prévoir des normes associées à l'intégration des nouvelles constructions (bâtiments accessoires, aires d'entreposage, etc.) afin d'assurer un minimum de contraintes ;
- Prévoir des normes d'agrandissement d'usage ne dépassant jamais la superficie du lot existant en date d'entrée en vigueur du règlement 6-23.34 ;
- Prévoir des normes d'agrandissement du bâtiment principal ne dépassant jamais 30 % ;
- Confirmer que l'usage proposé assure avec son milieu d'insertion un niveau de compatibilité équivalent ou supérieur à celui de l'usage précédent. Cette compatibilité devra être évaluée minimalement selon les critères suivants :
 1. fonctionnalité et sécurité eu égard à son milieu d'insertion (accès, sécurité, circulation, etc.) ;
 2. niveau d'inconvénients en matière de voisinage (intégration visuelle, affichage, bruit, bien-être général des personnes, etc.) ;
 3. la pression exercée sur le milieu agricole.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Les autres municipalités de la MRC de Coaticook ne sont pas affectées par cette modification.».

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|--------------|----------------|----------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,12 | | |
| Bertrand Lamoureux | 19 | 48,72 | | |
| Bernard Vanasse | 7 | 16,89 | | |
| Martin Saindon | 2 | 3,64 | | |
| Richard Belleville | 1 | 1,56 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,48 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,66 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,54 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,54 | | |
| Bernard Marion | 2 | 2,76 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,22 | | |
| Carole Chassé | 5 | 10,87 | | |
| TOTAL | 45/45 | 100 % | 0 | 0 |

ADOPTION

7.0 AVIS DE MOTION

7.1 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-23 CONCERNANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK ET DISPENSE DE LECTURE (ARBRISSEAUX)

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller régional Bernard Marion qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet de modifier le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Coaticook sera présenté au conseil de la MRC afin de permettre un usage autre qu'agricole dans l'ancienne école primaire Les Arbrisseaux à Compton, sous certaines conditions. **Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu, à même l'avis de convocation, copie du projet de règlement.**

8.0 RÈGLEMENTS



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2015-09-210

8.1 RÈGLEMENT RELATIF À UNE PORTION DE LA RIVIÈRE COATICOOK TRAVERSANT LES LOTS 1 803 185 ET 2 966 334 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHERBROOKE, DANS LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 5-028 (2015) - «Règlement relatif à une portion de la rivière Coaticook traversant les lots 1 803 185 et 2 966 334 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton», ayant pour objet de régler une portion du cours d'eau Rivière Coaticook qui traverse les lots 1 803 185 et 2 966 334 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, traversant la municipalité de Compton et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 19 août 2015 ;

ATTENDU que les contribuables intéressés ont été avisés conformément à la loi ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement et une copie dudit règlement fut remise aux membres du conseil de la municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook avec leur avis de convocation de la session ordinaire du 19 août dernier ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland
APPUYÉE par le conseiller régional Gérard Duteau

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement 5-028 (2015) - «Règlement relatif à une portion de la rivière Coaticook traversant les lots 1 803 185 et 2 966 334 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 5-028 (2015), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|------|----------------|--------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,12 | | |
| Bertrand Lamoureux | 19 | 48,72 | | |
| Bernard Vanasse | 7 | 16,89 | | |
| Martin Saindon | 2 | 3,64 | | |
| Richard Belleville | 1 | 1,56 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,48 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,66 | | |



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

| | | | | |
|-----------------|--------------|--------------|----------|----------|
| Benoît Roy | 1 | 2,54 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,54 | | |
| Bernard Marion | 2 | 2,76 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,22 | | |
| Carole Chassé | 5 | 10,87 | | |
| TOTAL | 45/45 | 100 % | 0 | 0 |

ADOPTION

CM2015-09-211

8.2 RÈGLEMENT RELATIF À UNE PORTION DU RUISSEAU VEILLETTE TRAVERSANT LE LOT 1 803 858 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHERBROOKE, DANS LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 5-029 (2015) - «Règlement relatif à une portion de la rivière Coaticook traversant le lot 1 803 858 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton», ayant pour objet de régler une portion du cours d'eau Ruisseau Veillette qui traverse le lot 1 803 858 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, traversant la municipalité de Compton et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 19 août 2015 ;

ATTENDU que les contribuables intéressés ont été avisés conformément à la loi ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement et une copie dudit règlement fut remise aux membres du conseil de la municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook avec leur avis de convocation de la session ordinaire du 19 août dernier ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement 5-029 (2015) - «Règlement relatif à une portion de la rivière Coaticook traversant le lot 1 803 858 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 5-029 (2015), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|--------------|----------------|----------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,12 | | |
| Bertrand Lamoureux | 19 | 48,72 | | |
| Bernard Vanasse | 7 | 16,89 | | |
| Martin Saindon | 2 | 3,64 | | |
| Richard Belleville | 1 | 1,56 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,48 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,66 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,54 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,54 | | |
| Bernard Marion | 2 | 2,76 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,22 | | |
| Carole Chassé | 5 | 10,87 | | |
| TOTAL | 45/45 | 100 % | 0 | 0 |

ADOPTION

CM2015-09-212

8.3 RÈGLEMENT RELATIF À UNE PORTION DE LA RIVIÈRE COATICOOK TRAVERSANT LE LOT 1 803 694 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHERBROOKE, DANS LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 5-030 (2015) - «Règlement relatif à une portion de la rivière Coaticook traversant les lots 1 803 694 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton», ayant pour objet de régler une portion du cours d'eau Rivière Coaticook qui traverse le lot 1 803 694 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, traversant la municipalité de Compton et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 19 août 2015 ;

ATTENDU que les contribuables intéressés ont été avisés conformément à la loi ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement et une copie dudit règlement fut remise aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook avec leur avis de convocation de la session ordinaire du 19 août dernier ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement 5-030 (2015) - «Règlement relatif à une portion de la rivière Coaticook traversant les lots 1 803 694 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 5-030 (2015), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|--------------|----------------|----------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,12 | | |
| Bertrand Lamoureux | 19 | 48,72 | | |
| Bernard Vanasse | 7 | 16,89 | | |
| Martin Saindon | 2 | 3,64 | | |
| Richard Belleville | 1 | 1,56 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,48 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,66 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,54 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,54 | | |
| Bernard Marion | 2 | 2,76 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,22 | | |
| Carole Chassé | 5 | 10,87 | | |
| TOTAL | 45/45 | 100 % | 0 | 0 |

ADOPTION

CM2015-09-213

8.4 PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-23 CONCERNANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK (ARBRISSEAUX)

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook peut modifier son schéma d'aménagement suivant le processus établi par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

ATTENDU qu'un tel processus commence par l'adoption d'un projet de règlement et en spécifiant la fonction de la commission d'aménagement, l'endroit et l'heure d'au moins une assemblée de consultation sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 16 septembre 2015 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'une dispense de lecture fut demandée puisque le présent règlement fut remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 16 septembre 2015 ;

ATTENDU que ce projet de règlement a pour but de modifier le schéma d'aménagement afin de permettre un usage autre qu'agricole dans un bâtiment connu comme l'ancienne école primaire Les Arbrisseaux (6288, route Louis S. St-Laurent à Compton) ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU

- ▶ de former la commission de consultation publique des personnes suivantes : Messieurs Bertrand Lamoureux, Richard Belleville, Bernard Marion, Réjean Masson et Jacques Madore ;
- ▶ de tenir une consultation publique le 19 octobre 2015, à 11h00, à la salle Wallace de la MRC de Coaticook.
- ▶ d'adopter le **projet** de règlement numéro 6-23.34 modifiant le règlement numéro 6-23 concernant le schéma d'aménagement révisé sur le territoire de la MRC de Coaticook, tel que présenté.

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|--------------|----------------|----------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,12 | | |
| Bertrand Lamoureux | 19 | 48,72 | | |
| Bernard Vanasse | 7 | 16,89 | | |
| Martin Saindon | 2 | 3,64 | | |
| Richard Belleville | 1 | 1,56 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,48 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,66 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,54 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,54 | | |
| Bernard Marion | 2 | 2,76 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,22 | | |
| Carole Chassé | 5 | 10,87 | | |
| TOTAL | 45/45 | 100 % | 0 | 0 |

ADOPTION

9.0 AUTRES AFFAIRES



CM2015-09-214

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

9.1 FÊTE RÉGIONALE DE LA FAMILLE - 25^E ANNIVERSAIRE - NOUVEAUTÉS

ATTENDU que la direction générale informe les élus de quelques nouveautés proposées par le Comité Famille-Aînés, dans le cadre du 25^e anniversaire de la Fête régionale de la famille qui se tiendra le 6 décembre à l'école secondaire La Frontalière, dont :

- le prolongement de la durée (de 11h à 16h) ;
- un goûter sera offert ;
- présence des jeux d'Antan (de Waterville) plutôt que de la danse ;
- remise du livre « Nuit magique » d'auteurs de Sainte-Edwidge-de-Clifton ;
- tirage d'un crédit-Voyage de 5 000 \$ pour Walt Disney World (prix de présence ou participation) ;
- possibilité d'un sondage ambulant, afin d'attirer les gens vers les kiosques ;
- prix de présence : utilisation de coupon avec nom dans une boîte plutôt qu'un numéro tiré ;
- Etc. ;

ATTENDU qu'un surplus de près de 28 000 \$ fut cumulé au cours des ans ;

ATTENDU que le montant associé aux nouveautés représente près de 9 000 \$, mais près de 6 500 \$ de dépenses non prévues au budget ;

ATTENDU que la dernière édition du tournoi de golf au profit de la Fête régionale de la famille a également généré des revenus non prévus au budget 2015 ;

ATTENDU qu'il s'agit du 25^e anniversaire de cet événement très attendu ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'affecter et d'engager un crédit additionnel de 6 500 \$ pour l'organisation du 25^e anniversaire de la Fête régionale de la famille, dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, Santé & bien-être – Démographie, Fournitures - Fête*» à cet effet ;
- ▶ d'autoriser l'utilisation des revenus supplémentaires ainsi générés dans la catégorie de fonctions «*Aménagement- Fonctionnement, Partenaires – Fête de la famille*» aux dépenses de la catégorie de fonctions la catégorie de fonctions «*Aménagement, Santé & bien-être – Démographie, Fournitures - Fête*», et ce, jusqu'à concurrence desdits revenus supplémentaires ;
- ▶ d'autoriser au besoin, l'utilisation d'un montant maximal de 3 500 \$ à même le surplus de la Partie «I» du département «*Aménagement*» réservé au profit de la Fête régionale de la famille de la MRC de Coaticook ;
- ▶ de confier le mandat à la trésorerie de faire les écritures comptables nécessaires afin de plein effet à la présente résolution ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'autoriser le paiement des dépenses, sur réception des honoraires.

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|--------------|----------------|----------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,12 | | |
| Bertrand Lamoureux | 19 | 48,72 | | |
| Bernard Vanasse | 7 | 16,89 | | |
| Martin Saindon | 2 | 3,64 | | |
| Richard Belleville | 1 | 1,56 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,48 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,66 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,54 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,54 | | |
| Bernard Marion | 2 | 2,76 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,22 | | |
| Carole Chassé | 5 | 10,87 | | |
| TOTAL | 45/45 | 100 % | 0 | 0 |

ADOPTION

CM2015-09-215

9.2 TABLE DES MRC DE L'ESTRIE (TME) - REPRÉSENTANT

ATTENDU que la Table des MRC de l'Estrie (TME) qui réunit les préfets et les directeurs généraux des MRC de l'Estrie et de la Ville de Sherbrooke souhaite suite à l'abolition de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie qu'un deuxième élu par MRC se joigne aux rencontres et aux discussions ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par le conseiller régional Richard Belleville

IL EST RÉSOLU

- ▶ de désigner Monsieur Bertrand Lamoureux, maire de Coaticook comme deuxième élu représentant la MRC de Coaticook au sein de la Table des MRC de l'Estrie (TME) ;
- ▶ de faire parvenir une copie de la présente résolution à la TME, pour l'informer.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|--------------|----------------|----------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,12 | | |
| Bertrand Lamoureux | 19 | 48,72 | | |
| Bernard Vanasse | 7 | 16,89 | | |
| Martin Saindon | 2 | 3,64 | | |
| Richard Belleville | 1 | 1,56 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,48 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,66 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,54 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,54 | | |
| Bernard Marion | 2 | 2,76 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,22 | | |
| Carole Chassé | 5 | 10,87 | | |
| TOTAL | 45/45 | 100 % | 0 | 0 |

ADOPTION

CM2015-09-216

9.3 FERMETURE DU CENTRE ADMINISTRATIF – PÉRIODE DES FÊTES

ATTENDU qu'aux termes de la Politique pour les conditions de travail du personnel de la MRC de Coaticook, les employés réguliers ont 6 jours de congés fériés chômés et payés pour la période des fêtes et 2 journées compensatoires pour un total de 8 jours ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU de fermer le centre administratif du 23 décembre 2015 et ce jusqu'au 3 janvier 2016 inclusivement.

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|------|----------------|--------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,12 | | |
| Bertrand Lamoureux | 19 | 48,72 | | |
| Bernard Vanasse | 7 | 16,89 | | |
| Martin Saindon | 2 | 3,64 | | |
| Richard Belleville | 1 | 1,56 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,48 | | |



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

| | | | | |
|-----------------|--------------|--------------|----------|----------|
| Gérard Duteau | 2 | 3,66 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,54 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,54 | | |
| Bernard Marion | 2 | 2,76 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,22 | | |
| Carole Chassé | 5 | 10,87 | | |
| TOTAL | 45/45 | 100 % | 0 | 0 |

ADOPTION

CM2015-09-217

9.4 FONDS DE DIVERSIFICATION – REDDITION DE COMPTE

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2007-11-345 la MRC de Coaticook a signé un contrat de diversification et de développement avec le ministère des Affaires municipales et des Régions et de l'Occupation du territoire qui se veut un soutien à la diversification économique et au développement du territoire dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté ;

ATTENDU que le dernier projet s'est terminé en août 2015 ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la reddition de compte et rapport final d'activités pour les volets I, II, III et IV du Fonds de soutien aux territoires en difficulté et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU d'entériner la reddition de compte et rapport final d'activités du Fonds de soutien aux territoires en difficulté tel que déposé et d'en faire parvenir une copie au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|------|----------------|--------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,12 | | |
| Bertrand Lamoureux | 19 | 48,72 | | |
| Bernard Vanasse | 7 | 16,89 | | |
| Martin Saindon | 2 | 3,64 | | |
| Richard Belleville | 1 | 1,56 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,48 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,66 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,54 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,54 | | |



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

| | | | | |
|-----------------|--------------|--------------|----------|----------|
| Bernard Marion | 2 | 2,76 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,22 | | |
| Carole Chassé | 5 | 10,87 | | |
| TOTAL | 45/45 | 100 % | 0 | 0 |

ADOPTION

CM2015-09-218

9.5 DÉVELOPPEMENT CULTUREL – AIDE AUX INITIATIVES EN LOISIR CULTUREL DES JEUNES - CSLE

ATTENDU que grâce à un programme de financement du Conseil Sport Loisir de l'Estrie, «l'aide aux initiatives en loisirs culturels», une somme de 2 200\$ est disponible, pour soutenir les projets structurants de loisir culturel visant les jeunes âgés entre 12 et 25 ans sur le territoire de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que les projets proposés par l'agente de développement culturel sont les suivants :

- Jeunes journalistes culturels
La Radio coopérative de Coaticook CIGN souhaite développer, en partenariat avec la Maison des jeunes de Coaticook et l'école secondaire La Frontalière, une émission hebdomadaire qui traitera des intérêts, des découvertes et des manifestations culturelles qui intéressent les jeunes de la région ;
- Initiation musicale
La Maison des jeunes a ciblé deux jeunes avec des conditions particulières. L'un d'eux a un TED (trouble envahissant du développement) et l'autre a un TDA (trouble du déficit de l'attention) avec une grande difficulté de concentration. Ces jeunes sont isolés, rejetés et parfois intimidés. Le projet d'initiation musicale, qui fonctionne depuis une saison déjà, a permis de voir une grande différence dans l'évolution de ces jeunes. La MDJ souhaite poursuivre ce projet une autre saison ;
- L'expérience photographique du patrimoine
Le concours photo l'Expérience photographique du patrimoine initie les jeunes du secondaire 2 de l'école secondaire La Frontalière aux notions de base de la photographie ainsi qu'au riche patrimoine de la région. L'organisme porteur est la Table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook en collaboration avec la MRC de Coaticook et les enseignantes du cours «Univers social» de l'école La Frontalière ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland
APPUYÉE par la conseillère régionale Carole Chassé

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter la proposition de projets à financer dans le cadre du programme de financement «Aide aux initiatives en loisirs culturels» du Conseil Sport Loisir de l'Estrie, telle que présentée à raison de 733,33 \$ pour chacun des projets ;
- ▶ d'autoriser la direction générale à signer un protocole d'entente pour chacun des projets afin de fixer les obligations des parties ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net total de 2 200 \$ dans la catégorie de fonctions «Aménagement, Loisirs et culture – Projets spéciaux, Dons, subventions et contributions» à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense sous réserve de la réception des crédits accordés à la MRC par le Conseil Sport-Loisir de l'Estrie (CSLE) dans le cadre du *Programme d'Aide aux initiatives en loisir culturel des jeunes et des conditions du protocole.*

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|--------------|----------------|----------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,12 | | |
| Bertrand Lamoureux | 19 | 48,72 | | |
| Bernard Vanasse | 7 | 16,89 | | |
| Martin Saindon | 2 | 3,64 | | |
| Richard Belleville | 1 | 1,56 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,48 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,66 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,54 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,54 | | |
| Bernard Marion | 2 | 2,76 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,22 | | |
| Carole Chassé | 5 | 10,87 | | |
| TOTAL | 45/45 | 100 % | 0 | 0 |

ADOPTION

10.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

10.1 PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 17 AOÛT 2015

La secrétaire dépose le procès-verbal du Comité administratif du 17 août 2015

10.2 COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 19 AOÛT 2015

La secrétaire dépose le compte-rendu du Comité de Sécurité publique du 19 août 2015



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

10.3 COMPTE-RENDU DU COMITÉ CONSULTATIF DE LA FORÊT PRIVÉE DU 10 SEPTEMBRE 2015

La secrétaire dépose le compte-rendu du Comité consultatif de la Forêt privée du 10 septembre 2015

11.0 RECOMMANDATIONS

11.1 COMITÉ ADMINISTRATIF DU 14 SEPTEMBRE 2015

CM215-09-219

11.1.1 MRC DES PAYS-D'EN-HAUT – RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION (RPEP)

ATTENDU que la MRC des Pays-d'en-Haut sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin que celui-ci révisé le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* ainsi que le *Règlement sur le traitement des eaux usées des résidences isolées* afin d'y permettre un droit acquis pour les puits scellés avant le 1^{er} mars 2015 ;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a adopté le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (RPEP), et que ce dernier est entré en vigueur le 14 août 2014 ;

ATTENDU que les dernières modifications du RPEP sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 2015 ;

ATTENDU que le RPEP remplace le *Règlement sur le captage des eaux souterraines* (c. Q 2, r.6);

ATTENDU que le RPEP modifie le *Règlement sur le traitement des eaux usées des résidences isolées* (c. Q-2, r.22) ;

ATTENDU que le Q-2, r.22 a été modifié par l'adoption du RPEP et qu'aucune consultation en bonne et due forme n'a été faite auprès des municipalités qui ont été mises devant le fait accompli ;

ATTENDU que le RPEP modifie les distances à respecter entre une installation septique et un puits ;

ATTENDU que ce les puits scellés forés avant le 1^{er} mars 2015 sont désormais considérés comme des puits non scellés ;

ATTENDU que les modifications apportées aux deux règlements entraînent des situations où les propriétaires de résidences isolées doivent parfois déboursier des coûts exorbitants pour répondre aux nouvelles exigences ;

ATTENDU que le statu quo n'est pas acceptable ;

ATTENDU la recommandation du comité administratif telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 14 septembre 2015 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la MRC des Pays-d'en-Haut dans ses démarches auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin que celui-ci révisé le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* ainsi que le *Règlement sur le traitement des eaux usées des résidences isolées* afin d'y permettre un droit acquis pour les puits scellés avant le 1^{er} mars 2015 ;
- ▶ de demander aux instances gouvernementales de prévoir un financement adéquat pour aider les propriétaires visés à se conformer à ces nouvelles normes ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la FQM et l'UMQ pour appui, ainsi qu'à la requérante.

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|--------------|----------------|----------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,12 | | |
| Bertrand Lamoureux | 19 | 48,72 | | |
| Bernard Vanasse | 7 | 16,89 | | |
| Martin Saindon | 2 | 3,64 | | |
| Richard Belleville | 1 | 1,56 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,48 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,66 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,54 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,54 | | |
| Bernard Marion | 2 | 2,76 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,22 | | |
| Carole Chassé | 5 | 10,87 | | |
| TOTAL | 45/45 | 100 % | 0 | 0 |

ADOPTION

CM2015-09-220

11.1.2 MRC NOUVELLE-BEAUCE – MODIFICATION À LA LOI SUR LES INGÉNIEURS

ATTENDU que la MRC de la Nouvelle-Beauce sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du *gouvernement du Québec* afin que celui-ci modifie la *Loi sur les ingénieurs* de façon à tenir compte des réalités municipales d'aujourd'hui et de bonifier le seuil indiqué à l'article 2a) de la loi ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur les ingénieurs*, tous les travaux de voirie d'une valeur de plus de 3 000 \$ doivent être effectués sous la surveillance d'un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec ;

ATTENDU que l'entrée en vigueur de la *Loi sur les ingénieurs* remonte à 1964 et que les dernières modifications apportées à l'article 2 ont été faites en 1973 ;

ATTENDU que certaines municipalités ont fait l'objet d'une plainte pour avoir contrevenu à l'article 2a) de la *Loi sur les ingénieurs* du Québec qui exige d'une municipalité de requérir aux services d'un ingénieur lorsqu'elle effectue des travaux d'une valeur de plus de 3 000 \$ sur les voies publiques ou certaines réparations à des infrastructures ;

ATTENDU que la grande majorité des coûts d'entretien des voies publiques et autres infrastructures (réparation d'aqueduc ou d'égout, remplacement de ponceau) sont supérieurs à 3 000 \$;

ATTENDU que plusieurs de ces travaux sont effectués en régie interne par les municipalités, sans l'avis ou sans la surveillance d'un ingénieur, mais tout en respectant les règles de l'art ;

ATTENDU qu'il y a lieu de revoir à la hausse le seuil indiqué exigé à l'article 2a) de la *Loi sur les ingénieurs* afin d'éviter des coûts supplémentaires aux municipalités et aux citoyens ;

ATTENDU la recommandation du comité administratif telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 14 septembre 2015 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la MRC de la Nouvelle-Beauce dans ses démarches auprès du *gouvernement du Québec* afin que celui-ci modifie la *Loi sur les ingénieurs* de façon à tenir compte des réalités municipales d'aujourd'hui et de bonifier le seuil indiqué à l'article 2a) de la loi ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la FQM et à l'UMQ ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour appui ainsi qu'à la requérante.

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|------|----------------|--------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,12 | | |
| Bertrand Lamoureux | 19 | 48,72 | | |
| Bernard Vanasse | 7 | 16,89 | | |
| Martin Saindon | 2 | 3,64 | | |
| Richard Belleville | 1 | 1,56 | | |



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

| | | | | |
|-----------------|--------------|--------------|----------|----------|
| Réjean Masson | 1 | 2,48 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,66 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,54 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,54 | | |
| Bernard Marion | 2 | 2,76 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,22 | | |
| Carole Chassé | 5 | 10,87 | | |
| TOTAL | 45/45 | 100 % | 0 | 0 |

ADOPTION

12.0 CORRESPONDANCE

12.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»

La secrétaire dépose le compte rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

12.2 SADC – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

La secrétaire dépose l'invitation de la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) à participer à l'Assemblée générale annuelle, le 23 septembre 2015 au Pavillon des arts et de la culture de Coaticook.

12.3 DEMANDE DE MODIFICATION DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT

La secrétaire dépose la résolution 2015-09-08-15 Demande de modification de la zone inondable au Schéma d'aménagement (carte B – zones inondables – section de la rivière Noire). Cette demande sera étudiée par le département de l'Aménagement ainsi que les comités consultatifs puis présentée au conseil au cours de l'automne.

CM2015-09-221

12.4 DESSERTE TÉLÉPHONIQUE DU 55 CHEMIN DU PÈRE-ROY À SAINT-HERMÉNÉGILDE

ATTENDU que la citoyenne résidant au 55, chemin Père-Roy à Saint-Herménégilde n'a toujours pas accès à une ligne téléphonique et elle sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès de Bell afin d'y avoir accès dans les meilleurs délais ;

ATTENDU que la résidence de la demanderesse fut construite en 2008 ;

ATTENDU que celle-ci y réside de façon permanente depuis 2009 ;

ATTENDU que la ligne téléphonique dessert le 52 chemin du Père-Roy de l'autre côté de la rue ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que Bell et Telus ont refusé de procéder au branchement malgré des demandes en 2009, 2010 et 2013 ;

ATTENDU que la résidente a même tenté d'obtenir un service auprès d'autres fournisseurs et d'autres technologies, mais la fiabilité n'est pas au rendez-vous ;

ATTENDU que Bell se targue d'offrir le service téléphonique le plus fiable qui soit offert ;

ATTENDU que la citoyenne est prête à payer les frais de raccordement au réseau existant ;

ATTENDU le caractère essentiel d'un service téléphonique et d'Internet en 2015, surtout en milieu rural ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Gérard Duteau

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer Madame Arsélia Branchaud résidant au 55, chemin Père-Roy à Saint-Herménégilde dans ses démarches auprès de Bell afin d'avoir accès à une ligne téléphonique dans les meilleurs délais ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la députation régionale pour appui ainsi qu'à la requérante.

VOTE

| NOMS | POUR | | CONTRE | |
|--------------------|--------------|----------------|----------|----------------|
| | VOIX | POPULATION (%) | VOIX | POPULATION (%) |
| Johnny Pizar | 2 | 3,12 | | |
| Bertrand Lamoureux | 19 | 48,72 | | |
| Bernard Vanasse | 7 | 16,89 | | |
| Martin Saindon | 2 | 3,64 | | |
| Richard Belleville | 1 | 1,56 | | |
| Réjean Masson | 1 | 2,48 | | |
| Gérard Duteau | 2 | 3,66 | | |
| Benoît Roy | 1 | 2,54 | | |
| Henri Pariseau | 1 | 0,54 | | |
| Bernard Marion | 2 | 2,76 | | |
| Gilbert Ferland | 2 | 3,22 | | |
| Carole Chassé | 5 | 10,87 | | |
| TOTAL | 45/45 | 100 % | 0 | 0 |

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

12.5 FQM – PACTE FISCAL

La secrétaire dépose un avis important de la FQM portant sur la consultation du Pacte fiscal.

12.6 FQM – DÉBUT SESSION PARLEMENTAIRE – DOSSIERS PRIORITAIRES

La secrétaire dépose un communiqué de presse de la FQM portant sur les dossiers prioritaires pour la FQM à l'aube de l'ouverture de la session parlementaire.

13.0 RAPPORTS

13.1 PRÉFET

Le préfet étant absent, le directeur général fait un bref retour sur les principales activités de Monsieur Jacques Madore, soient : une rencontre avec les candidates aux élections fédérales Mesdames France Bonsant (Bloc Québécois) et Marie-Claude Bibeau (Parti Libéral du Canada) afin de dresser les principales préoccupations de la région, une rencontre de la Table des MRC de l'Estrie où il fut notamment question de la possibilité d'ajouter une taxe sur l'essence en Estrie afin de financer le transport collectif et peut-être l'aéroport de Sherbrooke, la demande du COGESAF pour un projet de caractérisation des milieux humides de l'Estrie et une rencontre avec la SADC afin de clarifier le rôle des membres-partenaires et le lien de complémentarité entre la MRC et la SADC.

13.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER

Bernard Marion, responsable des dossiers du Pacte rural indique que le projet l'Hôte Maison ne pourra respecter les conditions émises lors de la signature du protocole pour l'obtention de l'aide financière du Pacte rural. 15 000 \$ seront donc disponibles pour l'appel de projets automnal.

Gérard Duteau, délégué au CIARC indique qu'un gérant de ferme et un assistant sont de nouveau requis. Une directrice devra également être embauchée pour 2016. Au niveau du CRIFA, il s'agit d'une très bonne année au niveau des inscriptions.

Réjean Masson, membre du CA de la FQM indique que le rapport Perreault sur les redditions de compte est très attendu tout comme le nouveau Pacte fiscal.

Richard Belleville, responsable des dossiers de matières résiduelles indique que la rencontre de RécupEstrie est la semaine prochaine. Toutefois, le tri optique devrait être opérationnel très bientôt. Une harmonisation du système électrique fut nécessaire.

Martin Saindon, responsable des dossiers de transport indique qu'Acti-Bus tiendra sa rencontre la semaine prochaine.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Bertrand Lamoureux, responsable des dossiers Aménagement, indique que la rencontre du Comité Aménagement fut annulée faute de quorum. Les membres furent toutefois invités à se prononcer par courriel.

Johnny Pizar, responsable des dossiers de cours d'eau indique que le COGESAF tiendra sa rencontre la semaine prochaine.

La greffière livre un compte-rendu des principales activités de Nathalie Dupuis. Au niveau du Centre d'action bénévole (CAB) de la MRC de Coaticook, elle rappelle que le CAB tiendra ses portes ouvertes demain, le 17 septembre. Une demande d'aide financière fut déposée à la Fondation Tillotson pour un projet visant à faire la promotion du bénévolat et diminuer l'âge moyen du bénévole présentement de 65 ans. Leur site web est également en reconstruction. Au niveau Famille et aînés, elle participe présentement au Colloque Ville et Village en santé. Les RQF ont été invités à faire le bilan des actions réalisées dans le cadre des politiques familiales. La politique familiale-MADA pourrait être prolongée de 2 ans. Le succès de l'activité intergénérationnelle intégré au SAE cet été fut souligné lors de la dernière rencontre du comité. L'activité sera soumise pour reconnaissance lors du prochain colloque du Carrefour Action municipale et famille. Le 6 novembre prochain au Centre Élie-Carrier, dans le cadre des loisirs thérapeutiques, il y aura lancement du guide pour les proches aidants. Les élus sont invités à y participer.

13.3 DIRECTEUR GÉNÉRAL ET ÉQUIPE DE LA MRC

Les principaux dossiers ayant occupés la direction générale et l'équipe de la MRC au cours du dernier mois (outre les sujets discutés au conseil) sont les suivants : préparation du Lac-à-l'épaule (journée de réflexion des élus), ouverture des dossiers de vente pour taxes et début des procédures, devis pour vidange des installations septiques, finalisation du schéma incendie, préparation de l'exercice de simulation (déraillement de train à Waterville), inspections en marge du Schéma incendie, modification de la réglementation de zonage de Martinville, révision du zonage à Stanstead-Est, révision des normes d'abattage d'arbres, rédaction des derniers enjeux du schéma d'aménagement, la supervision des travaux aux abords du ruisseau Pratt au centre-ville de Coaticook, la supervision et planification de divers travaux, enquête-maison sur la provenance du verre dans le compost, planification des travaux pour le corridor bleu, suivi des demandes de fonds de cours d'eau, supervision de travaux de stabilisation de cours d'eau, campagne d'échantillonnage, 4 permis d'abattage d'arbres, soutien à Forêt Hereford, révision des outils financiers (politique d'investissement et formulaires), suivi des protocoles, réflexion sur l'avenir du FDT, démarchage pour entreprise agro-alimentaire, déploiement de projets de Saines habitudes de vie, distribution du planificateur familial, réflexion sur les nouveautés dans le cadre du 25^e de la Fête régionale de la famille, finalisation de l'entente de développement culturel, inscriptions à Acti-Sports, bilan de la haute saison touristique, etc.

13.4 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

13.4.1 BULLETIN CONTACT – FQM

La secrétaire dépose le bulletin d'information Contact de la FQM du 10 septembre 2015.

13.4.2 JOURNÉE DE RÉFLEXION DES ÉLUS - RAPPEL

La secrétaire rappelle aux élus que la journée de réflexion de la MRC se tiendra le 29 septembre à la salle Wallace à compter de 8h30.

14.0 RETOUR SUR LA SESSION

Rien à signaler.

15.0 CLÔTURE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 21h52.

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session ordinaire du conseil du 17 septembre 2015.

Responsable des archives



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

